DELIBERATION

Séance du 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 10

Absents: 1

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0

Etaient présents :

Mme BARTHET Delphine, Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. BUFFAUT Julien, M. GANEVAL Franck, Mme GROS Céline, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, Mme MORNICO Sonia, M. RAGEOT Michel

Procuration(s):

Mme REVY Julie donne pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle

Etai(ent) absent(s):

Etai(ent) excusé(s):

Mme REVY Julie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Céline GROS

Date de convocation 16/03/2023

Date d'affichage 16/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/03/2023

et publication du

23/03/2023

COMPTABILITÉ - FINANCES

- Forêt : projet PARE-FEU - Demande de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les incendies de l'été 2022, qui ont détruit 1 100 hectares de forêts dans le département. La commune de MAISOD avait également été touchée en 2018 sur 40 hectares.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que des administrés du lotissement du Mont du cerf, ont sollicités la commune pour la création d'un « Pare-Feu », afin de protéger les habitations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans prévisionnels de coupes pour le lotissement du Mont du Cerf et le village vacances de Neige et Plein Air, transmis par l'ONF.

La commune de MAISOD demandera à Neige et Plein Air, à Terre d'Émeraude Communauté, à la commune de CHARCHILLA ainsi qu'aux habitants du lotissement du Mont du Cerf concernés, d'entretenir cette zone.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID: 039-213903073-20230321-M_2023_0007-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord de principe et mandate Monsieur le Maire à lancer des consultations, faire les demades de financement et l'autorse à signer tous documents affairant à ce dossier.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à MAISOD

Le Maire,